

Bilan des conditions de travail en 2012

Le rapport rendu public sur le site travailler-mieux.gouv.fr

Le rapport examiné en septembre dernier par le COCT est à présent disponible publiquement sur le site du ministère du Travail.

Après examen, le 20 septembre 2013, par le Comité permanent du Conseil d'orientation sur les conditions de travail (COCT), le bilan des conditions de travail en 2012, établi par la Direction Générale du Travail, a été rendu public ce mois-ci et est désormais en téléchargement libre sur le site du ministère du Travail, www.travailler-mieux.gouv.fr

Ce rapport complet (432 pages) revient en détail sur la composition et le fonctionnement du système français de prévention des risques professionnels, et élargit son analyse au cadre réglementaire et aux évolutions normatives quant à la Santé et la sécurité au travail au sein de l'Union Européenne. Il revient ensuite sur les actions de prévention et les missions permanentes des organismes de Santé au travail et d'amélioration des conditions de travail, présentant des données statistiques sur l'état de ces conditions et la sécurité des lieux de travail.

- Activités et missions permanentes, structuré en 4 chapitres autour des grandes instances : le ministère chargé du Travail, le ministère chargé de l'Agriculture, le COCT et les Comités régionaux de prévention des risques professionnels et les organismes de prévention.

Etat des lieux et limite du dispositif de Santé au travail en France

L'état des lieux global du système montre une légère diminution du nombre de SSTI de 2011 à 2012, dans une logique de "fusion et de regroupement des Services interentreprises qui se poursuit". Le nombre de salariés suivis passe, quant à lui, de 16 075 600 en 2011 à 15 674 100 en 2012 (Services interentreprises et Autonomes confondus, 96 % étant suivis par des SSTI), soit environ - 3 %. En 2011, le nombre moyen de salariés suivis par un médecin du travail de SSTI est de 3 285.

Les données confirment également la diminution de l'effectif des médecins du travail, de plus en plus significative depuis 2009 :

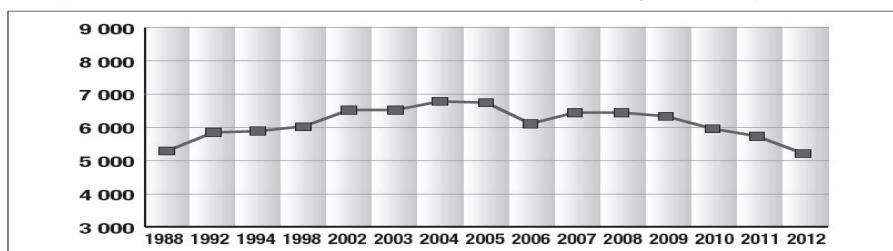
En ce qui concerne l'état des conditions de travail et de la sécurité sur les lieux de travail, les données AT-MP en 2012 indiquent une baisse du nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Actions prioritaires en 2012

La seconde partie du rapport revient donc sur les actions prioritaires de 2012, menées en cohérence avec le Plan Santé-Travail 2010-2014. Le chapitre consacré à la prévention du risque amiante reprend les données de l'enquête SUMER 2012 avant de détailler les actions réglementaires relatives aux risques d'exposition, et les enjeux de formation, de sensibilisation et d'information des acteurs. Les conclusions vont vers une baisse globale du nombre de salariés exposés, mais qui masque, à la marge, des hausses au sein de familles professionnelles spécifiques (plombiers-chauffagistes, ouvriers de maintenance en électronique...).

Évolution des effectifs de médecins du travail

(total en ETP au 1^{er} janvier de chaque année)



Le bilan se décompose ainsi en trois grandes parties :

- **Eléments de politique générale** : 3 chapitres revenant sur l'organisation de la prévention des risques (hors et au sein de l'entreprise), les actions européennes et internationales de Santé et sécurité au travail, et présentant les données chiffrées AT / MP et de médecine du travail.
- **Actions prioritaires de l'année 2012**, au nombre de 5 : la prévention du risque amiante, la prévention des risques psychosociaux, la prévention de la pénibilité, la réforme de la médecine du travail et la prévention du risque pyrotechnique.

Le rapport revient également sur la composition des équipes pluridisciplinaires, qui, en 2011, au sein des SSTI, est constituée comme suivant :

- 49 % de médecins du travail,
- 5 % d'infirmières,
- 8 % d'IPRP,
- 38 % d'Assistants en Santé Travail.

L'activité des médecins du travail, au sein des SSTI, est constituée à 49 % de visites périodiques, à 32 % de visites d'embauche et à 13 % de visites de reprise (dont 13 % sur salariés déclarés en Surveillance Médicale Renforcée). Les actions sur le milieu de travail concernent, quant à elles, 13,2 % des entreprises suivies.



En ce qui concerne les risques psychosociaux, l'action se porte plus sur l'identification du risque et le bilan liste les différents guides et outils élaborés et diffusés au cours de l'année 2012 (il mentionne, par ailleurs, le groupe de travail à l'origine de la page sur la prévention des RPS dans les TPE-PME du site www.travailler-mieux.gouv.fr, auquel le Cisme avait pris part).

Autre action prioritaire de l'année : la réforme de la Santé au travail, dont la DGT détaille ici les apports des textes et l'avancée de la mise en œuvre.

Le bilan des conditions de travail en 2012 peut être téléchargé sur le site travailler-mieux.gouv.fr ou récupéré dans les compléments de lecture en ligne des Informations Mensuelles. ■